

# →→→ Possibilités forestières 2024-2028



Mise à jour de décembre 2023 – Feux de forêt

## Unité d'aménagement 086-66

L'effet des feux de forêt de 2023 sur les possibilités forestières a été évalué pour cette unité d'aménagement.

À l'été 2023, les feux de forêt ont affecté 22 290 hectares de forêt destinés à l'aménagement forestier (12,2 %).

### Principe

Dans un souci de pérennité de la ressource pour une unité d'aménagement, pour définir la nécessité d'une mise à jour des possibilités forestières en cours de période, le Forestier en chef a retenu un seuil de 5 % de la superficie affectée par les feux dans la superficie destinée à l'aménagement.

### Informations et analyses justifiant la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef repose sur les éléments suivants :

- ▶ La cartographie des feux (caractérisation préliminaire)
- ▶ L'application d'une méthodologie de prédiction de la régénération<sup>1</sup>
- ▶ La fiche *Mise à jour de novembre 2023 – Feux de forêt* sur le site Internet<sup>2</sup>

### Stratégie sylvicole et Entente pour une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

- ▶ La stratégie d'aménagement ainsi que les travaux sylvicoles qui y sont reliés demeurent les mêmes que lors de la détermination pour la période 2023-2028 et ne tiennent pas compte des travaux pouvant découler de la mise à jour économique du 7 novembre 2023
- ▶ Les modalités de l'Entente pour une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec ont été prises en compte.

### Décision du Forestier en chef

Considérant que l'impact des feux de forêt est significatif pour cette unité d'aménagement, je modifie les possibilités forestières pour ce territoire.

### Possibilités forestières 2024-2028 et écart avec 2023-2028

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2024-2028	121 100	0	0	0	8 200	4 700	0	0	0	134 000
2023-2028	141 000	0	0	0	9 600	5 500	0	0	0	156 100
Δ	-14%	-	-	-	-15%	-15%	-	-	-	-14%

Les nouvelles possibilités forestières entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

<sup>1</sup> Dans la page [Publications - Bureau du Forestier en chef \(gouv.qc.ca\)](#)

<sup>2</sup> Dans la page [Synthèse provinciale - Bureau du Forestier en chef \(gouv.qc.ca\)](#)

## Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 7 décembre 2023